



ANJOU EXTINCTEURS SERVICES
Z.A. de l'Arceau - 5 Square des Etriers
49300 Le Puy Saint Bonnet - **CHOLET**
02.41.71.04.52 - aes.cholet@orange.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve de ces conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment toutes conditions générales d'achat.

2. CONVENTION DE FORMATION

A.E.S fait parvenir au client une convention de formation en double exemplaire. Le client s'engage à en retourner un dans les plus brefs délais à AES, signé et portant son cachet commercial.

3. PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Tous nos prix sont HT. Tout stage commencé est dû dans son intégralité. Les repas et l'hébergement des stagiaires ne sont pas pris en charge par A.E.S. La facturation est faite à l'issue du stage. Les factures sont payables à 30 jours nets par chèque ou virement bancaire à l'ordre de A.E.S.

4. REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il doit :

- effectuer une demande de prise en charge avant le début de la formation.
- indiquer clairement sur le bulletin d'inscription les coordonnées de l'OPCO.
- s'assurer du paiement par l'OPCO.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si A.E.S n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

5. PENALITES

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

6. REFUS DE COMMANDE

A.E.S se réserve le droit de refuser une commande dans le cas où les factures précédentes du client n'auraient pas été honorées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

7. MOTIFS D'EXCLUSION

A.E.S se réserve le droit d'exclure, sans indemnités, à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales et/ou au règlement intérieur de la formation, ou qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

8. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être formulée par écrit. En cas d'annulation (même cas de force majeure) par les clients moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 50% du coût de la formation restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

A.E.S se réserve le droit de reporter la formation à une date ultérieure dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant au bon déroulement de la session.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à A.E.S ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles de la formation souscrite et ne seront pas communiquées à un tiers. Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose, auprès de A.E.S, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant, lui ou les stagiaires qui en dépendent

10. GESTION DES DIFFERENDS

Si un différend ou une contestation ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Angers sera seul compétent pour régler le litige.

Anjou Extincteurs Services

ZA de L'arceau - Rue des Etriers 49300 Le Puy Saint Bonnet-Cholet

Tél : 02 41 71 04 52 – Mail : aes.cholet@orange.fr

Organisme de formation enregistré sur le numéro d'activité 52490127449 auprès du préfet de région de Pays de Loire
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)